

**Annexe Ib**  
**Règlement d'examen**

<b>Spécialité « construction des carrosseries »</b>			<b>Candidats</b>					
			<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage habilité) <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics		<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité) <b>Formation professionnelle continue</b> en établissement privé <b>Candidats</b> justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle Enseignement à distance		<b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public habilité	
<b>Épreuves</b>	<b>Unité</b>	<b>Coeff.</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
<b>E1 - Épreuve scientifique et technique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E 11 Analyse d'un système technique	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h maxi	CCF	
Sous-épreuve E 12 Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel/écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 13 Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
<b>E2 - Épreuve technologique :</b> Étude de cas : préparation d'une production		<b>3</b>	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
<b>E3 - Épreuve prenant en compte la formation en entreprise</b>		<b>11</b>						
Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'interventions en entreprise	U31	3	CCF		Ponctuel/oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Mesures, contrôles, réception et mise en conformité d'un véhicule	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	6 h maxi	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Intervention de contrôle et mise en conformité de systèmes mettant en œuvre des énergies	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	4 h maxi	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie-gestion	U34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 - Épreuve de langue vivante</b>		<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 - Épreuve de français et histoire-géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>		<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF	
<b>E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>		<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuve facultative (2)</b>		UF1						
<b>Langue vivante</b>			Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention